

# COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER

Salle Lucien Dumas – Aimargues

Mercredi 13 décembre 2023

## Ordre du jour

1. Maquette financière prévisionnelle
2. Ajustement de la stratégie du GAL Vidourle Camargue
3. Ventilation de la maquette financière pour conventionnement
4. Composition du comité de programmation pour conventionnement

**Date de convocation :** 05/12/2023

**Membres en exercice :** 20 titulaires et 20 suppléants

**L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, le Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue a été consulté.**

### PRESENTS

Collège public : Josiane ROSIER-DUFOND, Francine CHALMETON, Thierry Agnel, Laurence BARDUCA-FAUQUET

Collège privé : Gérard GALET, Daniel PAYEN, Valérien PITARCH, Vincent MALAVIELLE, Stephan JANNEZ, Robert LEFORT

Société civile : Claude CONSTANT, Laure EMERY, Gisèle OLLIVIER, Daniel REMY,

**SANS VOIX DELIBERATIVE :** Karine DIAZ-TURQAY

**ÉQUIPE DU GAL :** Maxime Charlier, Aude Faye, Adrien Montizon

### EXCUSES

Collège des collectivités : Kathy GUYOT, Philippe GRAS,

Collège privé : Rémi DUMAS, Nathalie VAUCHERET, Eric VIDAL, Nathalie BRUEL, Monique BOUISSEREN, Christian MERCIER,

Monsieur Martinez, étant excusé pour maladie, Madame Josiane ROSIER DUFOND accueille les participants et ouvre la séance. Un exemplaire du livre-photo « Terroir de Pierre et d'Histoire » de Daniel Guillaume est distribué à chaque structure membre du GAL. L'édition de cet ouvrage a été soutenu par le dispositif LEADER en 2021.

## 1. Maquette financière prévisionnelle

Une soixantaine de projets candidats à l'aide LEADER a été identifié. Suite au chiffrage des 27 projets les plus matures et en phase avec les priorités du GAL, le constat suivant est dressé : l'enveloppe de 1 496 491 € pourrait être consommée à 117% dès 2025 sur le principe « premiers arrivés, premiers servis ». Voir liste des projets en annexe I.

	Maquette théorique	Consommation prévisionnelle	
FA1 Cadre de vie		88 920 €	} 1 184 394 €
FA2 Développement économique	915 000 €	765 672 €	
FA3 Cohésion sociétale		316 266 €	
FA4 Coopération	31 491 €	31 491 €	
FA5 Animation	550 000 €	550 000 €	
<b>Total</b>	<b>1 496 491 €</b>	<b>1 752 349 €</b>	➔ <b>255 858 € surconsommés</b>

Sur la base des 27 projets potentiellement éligibles ou présélectionnés, la consommation prévisionnelle de l'enveloppe FEADER serait déficitaire de 255 858 €. De plus, 82% de l'enveloppe FEADER seraient au bénéfice du secteur public (19 projets publics sur 27) contre 66% sur la dernière programmation. Toujours selon les projections, la subvention moyenne serait de 43 800 € (contre 19 800 € précédemment).

## 1. Ajustement stratégique du GAL Vidourle Camargue

Le comité de programmation doit ajuster la stratégie pour assurer la vitalité du programme tout au long de la période.

Les options possibles suggérées par le comité technique sont l'abaissement de plafonds, l'application d'un taux minimum d'intervention LEADER et l'augmentation des exigences au moment de la sélection.

	FEADER « libéré »	Projets impactés ou écartés
<b>Abaisser les plafonds (40 000 € publics, 20 000 € privés)</b> <b>Supprimer plafond tiers-lieux</b>	<b>480 000 €</b>	Tous les projets atteignant les plafonds initiaux (Privé : 25 000 €, public : 75 000€, tiers-lieux : 150 000€).
<b>Taux d'intervention minimum 15%</b>	<b>80 000 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lac de Vergèze</li> <li>Maison des savoir-faire de Calvisson</li> </ul>
<b>Total FEADER « libéré »</b>	<b>560 000€</b>	

### Les plafonds d'aide

Comme le souligne Vincent MALAVIELLE, l'abaissement des plafonds d'aide semble impacter davantage les acteurs publics (plafond de 75 000€ ramené à 40 000€) que les projets privés (25 000€ ramené à 20 000€ de plafond). Il faut cependant se rappeler que le plafond public était lors de la précédente programmation limité à 50 000€. La volonté du GAL pour sa nouvelle stratégie 2022-2027 avait été de porter ce plafond à 75 000€ pour accompagner plus fortement les

projets structurants. Cependant, la réalité d'une enveloppe FEADER fortement à la baisse pour les 5 années à venir amène à se repositionner. Le choix est alors de revenir aux ratios de 1 pour 2 soit un plafond de 20 000€ pour le privé et 40 000€ pour le public (contre respectivement 25 k€ et 50 k€ lors de la précédente programmation).

#### **Le taux d'intervention**

Le comité technique a étudié un taux minimal de 20% de FEADER dans le financement des projets afin de s'assurer de l'effet levier de l'aide. Entre temps, la Région Occitanie ayant imposé un taux à 15%, il est proposé au GAL de s'y conformer.

#### **Les critères de sélection**

Plutôt que de resserrer l'action du GAL sur des types de projets précis (ex : l'œnotourisme, projets alimentaires à l'échelle du PETR...), le comité technique propose d'augmenter les exigences d'exemplarité environnementale et d'innovation lors de l'analyse des grilles de sélection.

Afin d'augmenter le niveau de sélection, il sera également opportun d'ajouter des prérequis en amont de la notation (exemple : appartenance à un réseau partenarial local et/ou de qualité en prérequis technique). Daniel REMY affirme que le PETR a un rôle à jouer dans la mise en réseau des acteurs du territoire. Cependant, si le PETR facilite les connexions en mettant en relation les forces vives en Vidourle Camargue, il ne peut être à l'initiative d'une action collective que dans le cadre des strictes missions qui lui sont confiées par les communautés de communes membres (PAT, mission patrimoine, destination « Vignobles et découvertes », ...).

L'hypothèse d'une réserve annuelle a été avancée dans le but d'assurer une consommation régulière de l'enveloppe. Cependant, cela se concrétiserait par la mise en place d'appel à projet chaque année. Or, selon l'expérience des appels à projets du programme LEADER 2014-2022, ce fonctionnement est en inadéquation avec le rythme des entreprises qui ont besoin d'un traitement de leur demande au fil de l'eau.

Afin de suivre l'équité géographique de l'attribution des subventions, le GAL produira une carte afin de localiser les projets financés et veiller à la bonne répartition des fonds sur l'ensemble du territoire du PETR.

Le rôle du GAL est de choisir les projets les plus exemplaires. Cela induit un refus plus fréquent des candidats qui, bien que légitimes et intéressants pour le territoire, ne répondent pas exactement aux priorités de la stratégie. Les animateurs LEADER ont pour rôle d'identifier ou d'aider à l'émergence de projets le plus proche de ces objectifs.

Un travail sur les grilles de sélection sera à l'ordre du jour du prochain comité technique de février 2024. Chaque membre peut être force de proposition dans ce domaine. Robert LEFORT pense qu'une des mesures d'impact possible est d'estimer le nombre des citoyens touchés par un projet, pour le mettre en comparaison de l'euro FEADER versé.

#### **Conclusion**

Le comité de programmation valide les changements de stratégie. Toutefois, Gérard GALET alerte sur la nécessité d'adopter une stabilité dans le règlement. Des modifications trop récurrentes nuiraient à la compréhension du dispositif et à l'égalité de traitement des candidats. Il est rappelé qu'à la suite du conventionnement avec l'autorité de gestion, la modification des fiches-actions et de la ventilation de la maquette financière ne sera possible qu'à la date anniversaire de signature de ladite convention.

Grâce aux modifications ci-dessus, la consommation prévisionnelle des fonds LEADER passe d'un déficit de plus de 255 000 € à un crédit de 304 000€ disponibles pour soutenir de futurs projets (cf. tableau ci-après).

	<b>Consommation prévisionnelle</b>	
	<i>Sans changement de stratégie</i>	<i>Avec modification des plafonds et taux minimum</i>
FA1 Cadre de vie	88 920 €	<b>83 920 €</b>
FA2 Développement économique	765 672 €	<b>360 672 €</b>
FA3 Cohésion sociétale	316 266 €	<b>166 266 €</b>
<b>Total</b>	<b>1 170 858 €</b>	<b>610 858 €</b>
FEADER restant	- - 255 858 €	+ 304 142 €

## 2. Ventilation de la maquette

Lors d'une présentation aux GAL d'Occitanie le 26 septembre dernier, la Région a précisé son ambition de conventionner avec les structures porteuses des GAL dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2024. La convention comporte une annexe fixant le budget alloué à chaque fiche-action. Par suite des changements validés plus haut, la ventilation de la maquette financière actualisée est la suivante :

	<i>Maquette Initiale</i>	<i>Consommation prévisionnelle</i>	<i>Maquette actualisée</i>
FA1 Cadre de vie	320 000 €	83 920 €	<b>205 000 €</b>
FA2 Développement économique	390 000 €	360 672 €	<b>405 000 €</b>
FA3 Cohésion sociétale	355 000 €	166 266 €	<b>305 000 €</b>
FA4 Coopération	31 491 €		<b>31 491 €</b>
FA5 Animation	400 000 €	550 000 €	<b>550 000 €</b>
<b>Total</b>	<b>1 496 491 €</b>		<b>1 496 491 €</b>

## 3. Composition du comité de programmation

La Région Occitanie, conformément au nouveau règlement européen<sup>1</sup>, donne la possibilité aux GAL soit de créer plusieurs groupes d'intérêt pour composer leur comité de programmation, soit de fixer une répartition stricte de 50/50 entre un collègue public et un collègue privé.

Nouveau double quorum :

- La moitié des membres votants est présente ;
- Aucun groupe d'intérêt ne représente plus de la moitié des votants.

Afin de ne pas exclure ou ajouter de membre au comité tel qu'il est constitué et de faciliter le respect du double quorum, le GAL fait le choix d'une répartition en 3 groupes d'intérêts (en cours de validation par la Région Occitanie).

Le tableau suivant synthétise la répartition des sièges selon les trois groupes d'intérêt (collèges).

<sup>1</sup> **Règlement R(UE) 2021/1060, art. 31-2.b** : L'État membre veille à ce que le développement local mené par les acteurs locaux soit : dirigé par des groupes d'action locale composés de représentants des intérêts socioéconomiques publics et privés locaux, dans lesquels la prise de décision n'appartient à aucun groupe d'intérêt en particulier.

Collèges	Institutions Titulaires	Titulaires/Suppléants ou sièges interdépartementaux
<b>Collège des élus publics</b> 8 sièges	PETR Vidourle Camargue	Titulaire/Suppléant
	CC Terre de Camargue	Titulaire/Suppléant
	CC Petite Camargue	Titulaire/Suppléant
	CC Rhôny-Vistre-Vidourle	Titulaire/Suppléant
	CC Pays de Sommières	Titulaire/Suppléant
	CC Pays de Lunel	Titulaire/Suppléant
	CD 30	Titulaire/Suppléant
	CD 34	Titulaire/Suppléant
<b>Collège des acteurs socio-économique</b> 7 sièges	CCI 30 et 34	Sièges interdépartementaux
	CMA 30 et 34	Sièges interdépartementaux
	CA 30 et 34	Sièges interdépartementaux
	CRESS Occitanie	Titulaire/Suppléant
	CIVAM(s) 30 et 34	Sièges interdépartementaux
	Fondespierre / PLIE Est-Héraultais	Sièges interdépartementaux
	FFCC	Titulaire/Suppléant
<b>Collège de l'action citoyenne et de la société civile</b> 5 sièges	Association Calade	Titulaire/Suppléant
	SCIC ACTTE	Titulaire/Suppléant
	Personnes de la société civile	3 sièges

## Conclusion

Il est porté à connaissance des membres du GAL, l'organisation du Joli mois de l'Europe en mai 2024. Cette initiative nationale fait la promotion de l'action locale de l'Union Européenne sur les territoires. Plusieurs animations seront proposées aux élus locaux, aux entreprises et au grand public. Si des événements sont déjà prévus en mai et que le contexte le permet, l'équipe technique LEADER pourra s'y joindre en tenant un stand d'information.

Le programme 2024 est en cours de création, vous pouvez cependant vous reporter à la page suivante pour retrouver les informations régulièrement mises à jour : [Joli Mois de l'Europe 2024 en Vidourle Camargue \(petr-vidourlecamargue.fr\)](http://petr-vidourlecamargue.fr)

### Prochaines rencontres

- Comité de programmation : mercredi 28 février 2024
- Comité technique : mardi 6 février 2024

Compte-rendu rédigé le 19/12/2023 à Aimargues.

Le Président du GAL,

Pierre Martinez

